

# **SECTION SPORTIVE**

## **« RANDONNEE »**

### **Année 2018-2019**



# SECTION SPORTIVE "RANDONNÉE"

## Lycée des métiers de la montagne

### Présentation

Créée à la rentrée 2002/2003 la section sportive randonnée s'inscrit dans une dynamique orchestrée par le lycée des métiers de la montagne

### Ses objectifs sont :

- 1°) Proposer une culture montagne, promouvoir le milieu montagnard en qualité de terre d'accueil et d'aventures sportives.
- 2°) Contribuer à la fixation des jeunes dans les vallées par la pluriactivité et répondre à la mission d'insertion.
- 3°) Susciter, au moyen d'une formation diplômante et adaptée, des vocations d'animateur sportif dans le milieu rural et montagnard.
- 4°) Proposer aux élèves une option facultative au Baccalauréat Professionnel (Épreuve E8); les points au dessus de 10 sont comptabilisés pour l'obtention du bac.

### Recrutement

Dés la classe 2nde professionnelle, et 1ère Bac Professionnel, toute option.

Possibilité d'intégrer la section sportive dès la 4/3ème pour les plus motivés et les plus aguerris.

La section est en partenariat et habilitée par la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) comme structure d'enseignement et de formation.

### Organisation

Les élèves scolarisés dans plusieurs classes sont regroupés dans la semaine pour suivre les sorties sur le terrain qui s'effectueront le mercredi après-midi de 12 h 50 à 18 h 30, en alternance avec l'UNSS.

En début d'année, après un test d'évaluation physique, un contrat individuel de formation sera établi entre l'élève et l'équipe éducative pour encadrer la progression scolaire. Cette organisation suppose, de la part de l'élève une motivation et un investissement personnel important ainsi des qualités d'organisation indispensables afin de concilier les sorties sur le terrain et études. **L'engagement vaut pour l'année complète.**

### Participation financière

Une participation financière de **95 €** est demandée aux familles pour le fonctionnement de la section sportive pour l'année scolaire **si et seulement si l'élève est admis après sélection physique et entretien** (journée du test : septembre 2018).

### Matériel de pratique

Les élèves doivent être équipés d'un matériel adapté à l'activité.

### **\* Matériel à caractère obligatoire pour le test d'entrée**

- Sac à dos adapté à la randonnée montagne
- Chaussure de randonnée montagne
- Tenue conseillée :
  - 1 pantalon de randonnée en montagne (plus solide que les tissus habituels)
  - 1 pull (si possible en laine polaire, il séchera plus vite)
  - 1 veste imperméable (évitez le K-Way qui est seulement un coupe-vent)
  - 1 couverture de survie
  - 1 casquette ou un chapeau
  - 1 paire de lunettes de soleil
- 1 gourde

A l'issue du test, **si le candidat a été sélectionné** il devra compléter son équipement pour pouvoir être autonome en montagne en toutes saisons :

### **Matériel à caractère obligatoire pour la section sportive :**

#### **Randonnée et autres activités toutes saisons**

- Eau et vivres de course (barres céréales... si petits creux en dehors des pique-niques fournis)
- Sac à dos de montagne (30 à 40 litres)
- Chaussures de rando montantes rigides (pour fixer crampons à lanières ou semi automatiques)
- Pantalon de rando
- Pull ou polaire
- Lampe frontale
- Chapeau, casquette, bonnet
- Lunettes de soleil
- Gants
- Crème solaire
- Guêtres
- Gourde
- Briquet
- Sifflet
- Pansements ampoules, couverture survie, pharmacie personnelle
- Sacs plastiques (pour protéger matériel, fabriquer poubelle, luge...)

#### **En option :**

- Bâtons télescopiques, plus pratiques à porter si besoin que les bâtons de ski.